

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LES UNS ET LES AUTRES

### La noyade du nationalisme

Pendant que la France était toute à la joie de recevoir ses hôtes impériaux et de fêter son armée et sa marine, l'Angleterre se trouvait encore aux prises avec son chancre sud-africain et se faisait servir un « complet » dans les grandes largeurs, par Botha, le jour même où la proclamation de Kitchener devait recevoir son application.

Les Anglais n'ont, sans doute, pas dans leur langage un proverbe analogue au nôtre, car sans cela ils sauraient qu'on ne prend pas des mouches avec du vinaigre.

L'Intransigeant de Londres qui s'appelle le *Daily Mail*, profite pourtant de l'occasion — belle occasion — pour établir un parallèle entre l'armée française et l'armée anglaise, tout à l'avantage de celle-ci. Malheureusement pour nos voisins, le *toupet* et le *bluff* ne suffisent pas pour rendre des soldats victorieux et tous les parallèles qu'on voudra ne fermeront pas le robinet par où s'écoule le budget d'Albion.

Celle-ci serait mieux inspirée si elle écoutait et méditait les paroles de Nicolas II, sur « les principes d'équité sur lesquels reposent l'ordre général, la paix et le bien-être des nations. » L'inquiétude de certains journaux londonniens prouve que si Nicolas-le-Pacifique et le Président de la République trouvaient un terrain où poser la question boër, il y aurait un grand embarras dans le Royaume-Uni, mais peut-être aussi un grand soulagement.

Qui sait si nos voisins ne seraient pas satisfaits — tout en criant bien fort, — qu'on les obligât à la paix, avec un *modus vivendi* honorable pour les deux belligérants ?

Ce serait, en tout cas, un noble écho aux déclarations russo-françaises et une suite logique de l'acte de la Haye.

Il est écrit, — *mektoub*, comme disent les Arabes — que les nationalistes ne font et ne feront que des gaffes. On se rappelle celles de l'inénarrable président Grébaudal et son prodigieux four du banquet des maires ; M. Dausset n'a pas voulu que sa présidence le cédât sur ce point capital et, surpassant encore son prédécesseur, il a eu l'incorrection inouïe d'inviter le Tzar !

Voyez-vous cela ? M. Dausset écartant du coude tout le gouvernement de la République et disant à son invité : « Lâchez donc un peu MM. Loubet et Waldeck, et venez donc chez nous. Vous y trouverez les élus de la petite boutique et de l'échoppe, tout ce qu'il y a de moins intéressant dans ce Paris lumière, que nous voudrions obscur sous l'éteignoir des moines ! »

Le Tzar n'a même pas reçu M. Dausset, qui a vainement fait antichambre chez M. Waldeck-Rousseau et chez M. Combarieu.

Les nationalistes ont une si singulière façon de comprendre la dignité, qu'il faut espérer que les électeurs leur donneront la leçon qu'ils méritent, dans deux ans d'ici.

C. J.

## LE TZAR EN FRANCE

Samedi a eu lieu la grande revue de Bétheny à laquelle le Tzar a assisté.

Le spectacle de deux corps d'armée en mouvement était des plus grandioses : le défilé qui a duré deux heures a été fort admiré des souverains russes.

La foule qui assistait à cette revue était innombrable et n'a cessé d'acclamer le Tzar, la Tzarine, M. Loubet et la République.

Après la revue, un dîner de gala a été offert par M. Loubet aux souverains russes.

Le président de la République a porté un toast au Tzar, à la Tzarine et à la Russie ; le Tzar a répondu et a bu à la France et à M. Loubet.

Le Tzar dans la soirée, a quitté la France, sur le quai de la gare, avant le départ du train, il aurait promis à M. Loubet de revenir bientôt, mais cette fois là à Paris.

Avant de partir, le Tzar a remis un grand nombre de décorations.

Il a prié M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, de remettre de sa part 100,000 francs à la ville de Paris, 15,000 francs à la ville de Dunkerque, 15,000 francs à la ville de Compiègne, et 15,000 fr. à la ville de Reims, plus 5,000 francs aux victimes de l'explosion de Ripault.

## EN CHINE

### Pour payer l'indemnité

Le calme continue à régner depuis le départ des contingents. Les étrangers peuvent maintenant parcourir tous les faubourgs de la ville sans armes, sans être molestés le moins du monde.

Le prince Tching a écrit aujourd'hui aux ministres pour leur faire savoir que le gouvernement chinois se prépare à envoyer trois commissions ayant à leur tête un tao-tai et deux préfets respectivement en Australie, en Amérique, aux Philippines, à Java, à Bornéo, à Saïgon et à Singapour, dans le but de recueillir des souscriptions des résidents chinois, comme contribution, en paiement de l'indemnité.

Le prince Tching prie les ministres de fournir aux envoyés des lettres de créances. Certains ministres ne regardent pas ce projet d'un œil favorable.

## Au Transvaal

### Les sympathies des Afrikanders

Malgré les mesures énergiques prises contre les Boers, ceux-ci sont à même de se mouvoir avec la plus grande sécurité, grâce à l'aide qu'ils reçoivent des fermiers. Ils peuvent, en effet, se procurer tous les renseignements qui leur sont nécessaires, tandis qu'il est très difficile pour les troupes anglaises d'obtenir aucune information sur leurs mouvements.

Le général French a devant lui la tâche la plus ardue qui lui ait été assignée depuis le commencement de la guerre.

Le service des renseignements s'est procuré dernièrement une lettre écrite immédiatement après le raid par le commandant transvaalien Grobler à un membre du conseil hollandais législatif.

« Nous marchons en force contre la Charter-Lend ; notre plan, avec l'aide de Dieu, est de nous emparer de tout ce qui est anglais dans le sud de l'Afrique. Aussi, si tous les vrais Afrikanders de la colonie du Cap désirent être délivrés du joug britannique,

c'est le moment de hisser le virker (drapeau d'or) à Capetown. Vous pouvez compter sur nous ; nous irons de l'avant, nous avançons d'une mer à l'autre et saurons jeter notre drapeau sur tout le sud Afrique régi par un gouvernement afrikander, si nous pouvons compter sur nos frères Afrikanders. Lisez cette lettre à vos véritables amis Afrikanders et restez en éveil. »

## INFORMATIONS

### La Rentrée des Chambres

C'est dans le prochain conseil des ministres que sera définitivement arrêtée la date de la rentrée des Chambres. Si les travaux de la commission du budget sont suffisamment avancés, le Parlement sera convoqué pour le 22 octobre. Le gouvernement demanderait à la Chambre de tenir deux séances par jour, afin de pouvoir discuter simultanément le budget et diverses lois dont le vote est indispensable avant la fin de l'année, et, en premier lieu, la loi sur la marine marchande.

Le vote de cette loi est absolument nécessaire, car, si l'on ne modifie pas la législation existante, le service des primes deviendra de plus en plus onéreux pour le Trésor et, rien que pour l'année prochaine, imposerait au budget une charge de 27 millions.

### Un bruit

Plusieurs journaux nationalistes, annonçaient dimanche que plusieurs ministres avaient démissionné, pour des causes relatives au voyage du tzar en France.

On citait même les ministres démissionnaires : MM. Baudin, Millerand et André. Ces bruits ont été démentis à ces divers ministères même.

Il n'y a donc rien de vrai dans ces histoires que les nationalistes se plaisent à raconter dans un but facile à saisir.

### Après les Manœuvres

M. le ministre de la guerre vient d'adresser la lettre suivante à M. le baron de Courcel, président du conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans :

« Monsieur le Président,

« Les renseignements qui me sont parvenus sur les mouvements effectués par les chemins de fer à l'occasion des grandes manœuvres d'armée dans la région de l'Ouest ont mis en relief une fois de plus le zèle et le dévouement que les fonctionnaires et les agents de la Compagnie d'Orléans déploient à tous les degrés hiérarchiques, dans toutes les circonstances où ils sont appelés à participer à la préparation et à l'exécution des transports militaires.

« Je suis heureux de vous témoigner toute ma satisfaction à ce sujet, et j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien transmettre l'expression à tous vos collaborateurs.

« Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

« Général ANDRÉ. »

### Les Congrégations

C'est le 19 octobre, on le sait, qu'expire le délai imparti aux congrégations pour déposer, au ministère de l'intérieur, leur demande d'autorisation. Actuellement, il y a 27 congrégations d'hommes, et environ 200 de femmes, qui ont déposé leur demande. Parmi les 27 congrégations d'hommes, figurent les Chartreux de l'Isère, qui se sont dé-

terminés à se conformer à la loi. Il y a également certains établissements de trappistes, les dominicains et les frères maristes qui ont formé leur demande à fin d'autorisation législative.

Quoique les demandes doivent être déposées pour le 19 octobre comme dernier délai, il est certain que les Chambres ne pourront pas être saisies de ces demandes avant la fin de l'année. Le gouvernement, qui a la charge de présenter ces demandes au Parlement en accompagnant chacune d'elles de son avis favorable, ou défavorable, procédera pour chaque cas à une instruction et notamment prendra l'avis des conseils municipaux des communes intéressées. Or, à moins de provoquer des réunions exceptionnelles de ces conseils, ce qui ne semble pas devoir être fait, il faudra attendre la session normale de novembre des assemblées municipales. C'est donc seulement au cours de la session de 1902 que le Parlement pourra aborder l'examen des demandes des congrégations d'autant que chaque Chambre aura à fixer la procédure suivant laquelle elle fera cet examen et notamment à décider si elle instituera une commission spéciale pour l'examen préalable de tous les dossiers.

### L'Anniversaire de la première République

Samedi 21 septembre était l'anniversaire de la fondation, en 1792, de la première République qui, comme on sait, fut proclamée quelques jours plus tard, le 25 septembre.

A cette occasion, la section Levallois-Perret de la Ligue des Droits de l'homme avait organisé, dans l'ancienne mairie de cette ville, un banquet qui avait réuni près de deux cents convives. M. Trarieux présidait.

Au dessert, M. Cance, président de la section, a souhaité la bienvenue à M. Trarieux, qui a prononcé un discours accueilli par de chaleureux applaudissements.

### Autour du Lion de Belfort

M. Déroulède, dans le *Drapeau* de dimanche, convoquait avec véhémence tous ses amis, tous les parisiens, à se rendre cette après-midi, vers deux heures, à la statue du Lion de Belfort pour manifester contre l'opposition du gouvernement à la visite du tzar à Paris.

Le rendez-vous était fixé à une heure et demie de l'après-midi, à l'angle des rues Boulard et Mouton-Duvernet, pour se rendre en cortège jusqu'au monument de Bartholdi.

Un peu après deux heures, le cortège s'est formé, comprenant environ quatre cents personnes, en tête desquelles marchaient MM. Girou, député ; Le Menuet, Barillier, Galli, conseillers municipaux nationalistes. Puis venaient les drapeaux des sections de la Ligue des Patriotes et de la Patrie française et les porteurs de couronnes.

Les manifestants sont arrivés à deux heures un quart au Lion de Belfort dans le plus grand calme et sans qu'il se soit produit aucun incident. Les couronnes, au nombre de quatre, ont été placées sur le socle de la statue.

Un peu avant trois heures, les manifestants quittaient la place.

A l'issue de la manifestation une réunion publique a été organisée dans un café de l'avenue d'Orléans. Des discours y ont été prononcés par MM. Girou, député ; Barillier, Galli, Le Menuet, Baillières, conseillers municipaux et Jacques Robert.

La réunion a pris fin à quatre heures. La sortie s'est effectuée sans incident.

**Accident ou Attentat ?**

Le Journal publie la dépêche suivante :

Un coup de fusil a été tiré sur l'archiduc Frédéric, qui chassait dans sa propriété de Dela, en Hongrie. On a cru que c'était l'acte d'un braconnier, et les gardes-chasse se sont immédiatement lancés à la poursuite du criminel. Ils ont réussi à capturer trois braconniers, mais jusqu'à présent on n'a pu trouver aucune preuve de leur culpabilité. La balle a percé la manche de l'habit de l'archiduc sans lui faire aucun mal.

**Le procès de Czolgosz**

Lundi matin, à dix heures, la cour du district d'Erie a ouvert les débats de l'affaire Czolgosz, qui est maintenant accusé d'assassinat.

Le greffier procède à l'appel des jurés. Czolgosz, amené dans la salle prend place entre deux gardes.

Le ministère public lit l'acte d'accusation et demande au prisonnier s'il plaide coupable ou non coupable.

Le prisonnier répond : « Coupable » ; mais son défenseur se lève et fait observer qu'aux termes de la loi cette déclaration ne peut être acceptée. En conséquence, l'accusé doit être considéré comme plaidant non coupable.

Le Tribunal accepte les conclusions du défenseur.

Un grand nombre de curieux se pressaient aux abords de la Cour avant l'ouverture du procès Czolgosz, bien qu'il n'y eût dans la salle d'audience que 150 sièges disponibles. Toutes les issues, sauf une, sont fermées et gardées par la police, mais la foule continue à se tenir près du bâtiment. Le prisonnier est amené de la prison par un tunnel souterrain. Czolgosz a refusé le matin, comme d'habitude, de répondre aux questions de ses avocats qui étaient venus le voir dans sa prison.

Les défenseurs font remarquer que la situation qu'ils occupent vis-à-vis de la Cour est toute particulière et que leur rôle doit se borner à veiller à ce que la loi soit strictement appliquée. Le président répond que l'accusé ne pourrait avoir de meilleurs défenseurs. Le ministère public dit qu'il essaiera de prouver que plusieurs jours avant l'attentat, Czolgosz s'était informé des mouvements de M. Mac-Kinley et qu'il est allé dans le temple de la musique avec l'intention de tirer sur le président. On procède ensuite à l'audition des témoins.

**Un curieux procès**

On mande de Berlin que le tribunal militaire d'empire, Cour de cassation de la justice militaire, a eu un cas bien curieux à juger. Le soldat Karle, au lieu de faire ses devoirs d'école, avait écrit sur son cahier : « Vive la France ! Mort à la Prusse ! » Un autre soldat nommé Chamberg, écrivait seize fois sur la page de son cahier ces mots : « Vivent les socialistes révolutionnaires ? »

Sur l'ordre du chef du 8<sup>e</sup> corps d'armée, les deux soldats ont été traduits devant un

conseil de guerre qui les a condamnés pour refus d'obéissance, à trois mois de prison chacun. Le chef du 8<sup>e</sup> corps, trouvant la punition trop bénigne, a interjeté appel, et la cour d'appel a acquitté les deux accusés. Furieux, le chef de corps d'armée a demandé la révision du procès, mais le tribunal militaire d'empire a rejeté cette demande.

**Le Crime de Corancez**

Il est aujourd'hui certain que l'affaire de Corancez, l'assassinat de 5 enfants, viendra devant la cour d'assises d'Eure-et-Loire le 11 novembre prochain. L'instruction est presque terminée. M. Cornu va interroger une dernière fois Brière, puis il remettra entre les mains du procureur de la République les 90 pièces du dossier. C'est vers le 10 octobre que ce dossier sera envoyé à la chambre des mises en accusation à Paris.

**Tirage d'obligations**

*Obligations foncières 1895*

Le numéro 256,441 gagne 100,000 fr.  
Le numéro 311,892 gagne 25,000 fr.  
Le numéro 319,041 gagne 10,000 fr.  
Les trois numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 69,227 378,067 465,434.  
50 numéros gagnent chacun 1000 fr.

*Obligations communales 1892*

Le numéro 365,133, gagne 100,000 fr.  
Le numéro 264,233, gagne 30,000 fr.  
Les deux numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. : 69,061 90,863.  
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 38,516 41,025 495,442 332,414.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Les lois sur le travail**

**Portage, poussée et traînage des fardeaux**

« Un lecteur des comptes-rendus des séances de la Commission départementale du travail » nous demande sous quelle pénalité tombe l'exploitant de carrière de pierres, qui, occupant un ouvrier de 16 ans, fait porter à ce dernier des moellons de grand poids.

Nous croyons intéressant, à propos de cette demande, de rappeler aux industriels quelle est la limite supérieure de la charge qui peut être portée, traînée ou poussée par le personnel protégé par la loi du 2 novembre 1892, c'est-à-dire par les enfants, les filles mineures et les femmes.

D'après l'article 11 du décret du 13 mai 1893, les jeunes ouvriers et ouvrières au-dessous de 18 ans employés dans l'industrie ne peuvent porter tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des manufactures, usines, ateliers et chantiers des fardeaux d'un poids supérieur aux suivants :

Garçons au-dessous de 14 ans... 10 kil.  
— de 14 à 18 ans... 15 —  
Ouvrières au-dessous de 16 ans... 5 —  
— de 16 à 18 ans... 10 —

Il est interdit de faire traîner ou pousser par lesdits jeunes ouvriers et ouvrières, tant à l'intérieur des établissements industriels que sur la voie publique, des charges correspondant à des efforts plus grands que ceux ci-dessus indiqués.

Les conditions d'équivalence des deux genres de ce travail ont, d'ailleurs, été déterminées par l'arrêté ministériel du 31 juillet 1894 ; nous les indiquons ci-après :

Limite supérieure de la charge qui peut être traînée ou poussée par les jeunes ouvriers et ouvrières au-dessous de 18 ans, tant à l'intérieur des établissements industriels que sur la voie publique, *véhicule compris* :

1<sup>o</sup> Wagonnets circulant sur voie ferrée :  
Garçons au-dessous de 14 ans... 300 kil.  
— de 14 à 18 ans... 500 —  
Ouvrières au-dessous de 16 ans... 150 —  
— de 16 à 18 ans... 300 —

2<sup>o</sup> Brouettes :  
Garçons de 14 à 18 ans... 40 —

3<sup>o</sup> Voitures à trois ou quatre roues, dites « placières, pousseuses, pousse à main » :  
Garçons au-dessous de 14 ans... 35 kil.  
— de 14 à 18 ans... 60 —  
Ouvrières au-dessous de 16 ans... 35 —  
— de 16 à 18 ans... 50 —

4<sup>o</sup> Charrettes à bras, dites « haquets, brancards, charretons, voitures à bras, etc. » :

Garçons de 14 à 18 ans... 130 kil.

C'est généralement parce qu'ils ne les connaissent pas que les chefs d'industrie, directeurs, gérants ou préposés contreviennent aux dispositions des lois et règlements sur le travail ; en vulgarisant ceux-ci, nous sommes heureux de les mettre à même d'éviter des poursuites judiciaires.

T. DÉMINES.

Dans notre prochain article, nous parlerons des « ateliers de famille ». T. D.

**La culture du tabac en 1902**

Nous publions en 4<sup>e</sup> page, le tableau présentant la fixation des jours pendant lesquels les cultivateurs seront admis à faire, à la mairie de leur commune, la déclaration de planter du tabac en 1902.

**Conseil d'arrondissement**

*Séance du 24 septembre 1901*

Le conseil d'arrondissement s'est réuni ce matin à 10 h. dans une des salles de la Préfecture sous la présidence de M. Mazières.

M. Veillon, secrétaire général assistait à la séance.

Etaient présents tous les conseillers.

M. Mazières, en ouvrant la séance souhaite la bienvenue au nouvel élu, M. Bénays.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet relative au répartition entre les communes de l'arrondissement de Cahors du dégrèvement de 52,000 fr. voté par le Parlement et le Conseil général.

Deux projets sont en présence.  
M. Couderc soutient le premier projet

dont nous avons entretenu plusieurs fois nos lecteurs.

M. Gélis soutient le deuxième. Après une vive discussion, le premier projet est voté par 9 voix contre 3.

Ont voté pour : MM. Bénays, Valmary, Delthil, Cayla, Cambarieu, Durand, Delrieu, Cambornac, Couderc.

Ont voté contre : MM. Gélis, Mazières, Pagès.

Le répartition de l'impôt est maintenant comme les années précédentes.

Plusieurs vœux sont ensuite déposés :  
M. Durand dépose un vœu tendant à la création d'un poste de facteur-receveur à St-Cernin.

M. Couderc dépose un vœu tendant à ce que le Parlement vote une loi par laquelle les centimes départementaux ne touchent que la contribution mobilière.

M. Valmary dépose un vœu tendant à ce que le courrier de Caze-Mondenard à Sauveterre continue jusqu'à Castelnaud.

Sur la proposition de M. Delthil, le Conseil émet un vœu tendant à ce qu'il soit ajouté une voiture pour voyageurs au train de marchandises n<sup>o</sup> 2423 partant de Libos à 11 h. 40 et arrivant à Cahors à 2 h. 45.

Tous ces vœux sont adoptés à l'unanimité.

\* \*

Après la séance, les conseillers d'arrondissement se sont réunis en un banquet qui avait lieu à l'hôtel Combelles.

M. Costes, sénateur, et Veillon, secrétaire général, y assistaient.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés à la République, par MM. Mazières, Costes et Veillon.

**CAHORS**

**Très sélects**

Aux méditations des lecteurs ces quelques expressions de bon goût à l'adresse des républicains, cueillies dans les journaux bien pensants, *Quercinois*, etc.

« Les féroces mangeurs de couvents,.... œuvre hideuse et nauséabonde...  
... Tous les jours leurs ignobles torchons déversent leur bave immonde... ces dogmatiques guillotineurs... »

Les vingtièmes dessous de leurs louches officines...

Le vent empesté des sentines maçonniques... les torchons de la secte... hyènes inassouvies... Affreux minotaure rouge... »

Sinistres coquins d'avoués sans cause, maquignons puants, Diafoirus menaçants, liquoristes hirsutes, tourbe inavouable de jouisseurs et de tyrans de bas-empire, auxquels l'illustre coupe-jarrets, Clopin Trouillefou, de la vieille cour des miracles, donnerait l'absolution... »

\* \*

Comme c'est élégant, comme c'est bien dit. Serait-ce là le langage employé dans les couvents et enseigné dans les établissements de jésuites ? Il faut le croire, et dès lors nous ne nous étonnons plus qu'on ferme ces bouges et qu'on en chasse les patrons.

**SOUS DEUX DRAPEAUX**

PAR OUIDA

**TROISIÈME PARTIE**

XXX

« JE VOUS ACHÈTE VOTRE VIE »

— Je ne sais pas. Il doit bien croire à ma faute ; il y est presque forcé.

— Mais vous n'êtes pas coupable !

Ce n'était point une question ; c'était une affirmation convaincue qui retentissait dans la limpidité argentine de sa voix.

Il n'y avait pas la moindre intonation marquant le doute. C'était plutôt une fière autorité qui lui défendait à lui-même de dire que quelqu'un de sa race et de son rang avait pu se souiller d'une faute aussi ignoble et aussi lâche.

De ses lèvres tremblantes s'échappa un sanglot étouffé, et ses yeux la suppliaient d'un regard qui lui déchirait l'âme.

— Croyez-moi coupable ou innocent, comme vous voudrez ; je ne saurais vous répondre.

— Vous êtes innocent, n'importe quelles circonstances fatales aient conspiré contre vous, n'importe quelle ombre de mal ait justement terni votre réputation. N'en est-il pas ainsi !

Il releva sa tête et la regarda au blanc des yeux. Sous ce regard, elle baissait involontairement les paupières mouillées de larmes. Elle sentait que le désespoir et la résignation de ce regard la hanteraient jusqu'au jour de sa mort.

— Oui, j'étais innocent ; mais personne alors n'y aurait pu ajouter foi, personne plus ne le ferait aujourd'hui. Accordez-moi votre confiance, si vous le pouvez, vous. — Dieu sait quelle consolation précieuse ce serait pour moi ! Mais laissez-moi accomplir ma destinée et ne dites à aucun être vivant ce que je viens de vous avouer.

De grosses larmes remplissaient ses yeux, aveuglant son regard, tandis qu'elle écoutait. Malgré tout ce qu'il y avait d'étrange et de vague dans l'explication de son exil, elle saisit instinctivement, comme Cigarette l'avait saisi aussi, que quelque grand sacrifice, quelque résignation généreuse et sublime se cachaient sous l'impénétrable secret de ses souffrances injustes. Mais elle comprit en même temps qu'il serait peine perdue de vouloir apprendre la vérité qu'il était décidé à cacher.

— Ne dire à personne ! s'écria-t-elle, en répétant ses derniers mots. Comment ! pas même à Philippe ? pas même à votre plus ancien ami ? Ah ! soyez sûr, qu'elle que fût l'évidence qui parlait contre vous, son cœur ne vous a jamais condamné pour un instant.

— Je le crois. Et pourtant tout ce que vous pouvez faire pour moi, tout ce que j'implore de votre pitié, c'est d'ensevelir mon nom dans l'oubli. Aujourd'hui, le hasard m'a

fait manquer à un vœu que j'aurai voulu tenir sacré jusqu'à la fin de mes jours. Lorsque vous m'avez reconnu, je ne pouvais pas me renier moi-même, je ne pouvais pas vous mentir, à vous ; mais, pour l'amour de Dieu, ne dites jamais ce qui s'est passé entre nous.

— Mais, comment ? — reprit-elle, — comment ? Vous êtes toujours sous le coup de cette accusation, et vous dites que vous ne sauriez vous disculper ? Mais pourquoi n'allez-vous pas protester au grand jour ? Pourquoi n'allez-vous pas affirmer hautement tout ce que vous venez de me confier, pour faire valoir votre droit de porter les titres de votre père ? Si vous avez été accusé injustement, il faut qu'un autre soit coupable, et si...

— Cessez, par pitié ! Oubliez-le, si jamais je vous ai dit que j'étais innocent. Tâchez de ne plus vous souvenir de mon existence. Considérez-moi comme mort, puisque je l'ai été jusqu'au moment où vos regards me rappelaient à la vie. Croyez que je suis marqué au fer pour avoir volé le nom de votre frère ; croyez que je suis criminel, infâme, déchu aussi bas que le dernier misérable qui déshonore cette armée ; croyez tout ce que vous voudrez mais ne croyez pas que je suis innocent.

— Je vous écoute, répondit-elle doucement, mais je ne vous crois pas, quoi que vous disiez. L'homme que Philippe aimait et estimait n'a jamais pu s'abaisser jusqu'à la vilénie d'un vol.

— Non, certes ! j'étais innocent. Mais l'honneur m'oblige à supporter le joug sous le-

quel j'ai plié il y a longtemps. Jamais je ne pourrai avec honneur vous donner à vous ou à quelque autre mortel la preuve que ce crime n'était pas le mien. Je comptais m'en aller dans la tombe, sans que personne eût jamais appris comment j'ai vécu pendant toutes ces années en Afrique, sans que personne eût découvert le nom que je portais autrefois. Dans ma situation actuelle tout ce que je puis vous demander, c'est — d'être oublié.

— Vous me demandez ce que je ne saurais accorder, répondit-elle d'un ton attristé. — Remarquez — je vous ai si bien connu dans mon enfance, et vous êtes si cher à celui qui m'est le plus cher ! Il ne sera guère possible d'oublier une entrevue comme celle-ci. Sans doute, vous pouvez m'imposer le silence, si vous y insistez ; mais...

— Je ne vous impose rien, mais j'implore cela de votre bonté. C'est la seule preuve de sympathie que vous me puissiez donner. Jamais, pour l'amour de Dieu, jamais ne parlez de moi ni à votre frère ni au mien.

— Vous méfiez-vous à tel degré de l'affection de Philippe ?

— Non, c'est au contraire, parce que j'y mets trop de confiance.

Trop de confiance ! pour faire quoi ?

— Pour lui causer des peines inutiles. Puisque vous l'aimez et que vous me plaignez, — tâchez d'écarter toute rencontre entre lui et moi.

— Mais, comment ? Si tout cela pouvait s'arranger !

(A suivre.)

Légion d'honneur

M. Courthiade, capitaine au 7<sup>e</sup> de ligne, est nommé chevalier de la Légion d'honneur : 17 ans de services, 6 campagnes : combat de Timoun.

Conseil d'hygiène

Le conseil d'hygiène se réunira le jeudi 26 septembre à 3 heures du soir, dans une salle de la préfecture et statuera sur les affaires suivantes :

1<sup>o</sup> Communes de St-Martin-Labouval et de Fontanes (Lalbenqu). — Translation des cimetières.

2<sup>o</sup> Classement des fabriques de gaz autres que les gaz de houille.

Avis du conseil d'hygiène.

Contributions indirectes

Un concours sera ouvert au mois de janvier 1902, pour le surnumérariat dans l'administration des contributions indirectes.

Mairie de Cahors

Le maire de Cahors a l'honneur de faire connaître que les concerts donnés sur les Allées Fénelon par la musique du 7<sup>e</sup> de ligne, sont suspendus jusqu'au 10 octobre prochain.

Ecole pratique du commerce et d'industrie d'Agen

Par arrêté de M. le ministre du commerce et de l'industrie, une bourse à l'école pratique de commerce et d'industrie d'Agen section industrielle a été accordée au jeune Jean Chastagnol, de Cahors.

Nécrologie

Monsieur C. Sautet, avoué à Cahors, vient d'avoir la douleur de perdre son père. Nous le prions de vouloir bien agréer, en cette pénible circonstance, l'expression de nos plus sympathiques condoléances.

Magasin des tabacs

M. Popu, préposé au magasin des tabacs de Cahors, va par permutation au magasin de Damazan (Lot-et-Garonne) en remplacement de M. Valette, nommé à Cahors.

Bal de la jeunesse

Le bureau et la commission du bal de la jeunesse ont été composés comme suit :

Présidente d'honneur : M<sup>me</sup> Darquier.

Présidents d'honneur : MM. Bô et Frézals.

Président : M. Gagnayre Emile.

Vice-présidents : MM. Dissès et Giroux.

Trésorier : M. Pouzergues Victor.

Secrétaire : M. Lajaunie.

Membres de la commission : MM. Bénédictey, Lacoste, Valet, Conquet, Pélissié, Bessière, Auzy, Garrigou, Couderc, Belot, Bédrines et Montaudié.

Une réunion générale aura lieu demain soir ; la commission rendra compte des résultats obtenus jusqu'à ce jour, puis le tré-

sorier recevra les cotisations des adhérents au bal.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est ce soir, mardi, 24 septembre qu'a lieu au théâtre la représentation donnée par le

COMMANDEUR CAZENEUVE

avec le concours de sa nièce et élève

Reine de Solange

Cette représentation s'annonce comme très brillante, et le succès en sera considérable.

La célébrité méritée du savant prestidigitateur Cazeneuve attirera foule au théâtre.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 24 septembre 1901

Publication de mariage

Gargan Jean-Marie, machiniste au chemin de fer et Le Menu Marie-Yvonne.

Baron Georges-Simon, employé de banque et Organ Pauline, sans profession.

Douce Léon, cultivateur et Andrieu Marie-Eugénie, sans profession.

Cayre Pierre, garçon d'hôtel et Brunet Léonie-Eugénie, lingère.

Décès

Cassan Marie, épouse Sabatié, 58 ans, sans profession, rue de la Halle, 7.

Arrondissement de Cahors

**ALBAS.** — *Noyé.* — Dans la vallée de la Tour, transformée en torrent par suite de récents orages, un pauvre malheureux, nommé Fauvestre, revenant de Sauzet, avec sa charrette, a été surpris par l'orage et s'est noyé dans des conditions les plus malheureuses. Son corps a été retrouvé devant un aqueduc après l'orage. Samedi, il a été transporté à son domicile à Puy-l'Evêque.

Un grand nombre de personnes ont failli périr également, surprises par la trombe d'eau qui est tombée sur notre région.

**CAZALS.** — *Violent orage.* — Dans la nuit du 20 au 21 septembre, une véritable trombe d'eau s'est abattue sur le territoire de Cazals ; une pluie torrentielle n'a cessé de tomber de 9 heures du soir à 6 heures du matin ravinant les terres emmenant les pommes de terre et maïs ; les raisins ont souffert aussi et ou craint beaucoup que la qualité s'en ressentisse ; les dégâts matériels sont considérables.

Depuis 1874 on n'avait par vu tomber, en si peu de temps, une si grande quantité d'eau ; la vallée est inondée.

**CALVIGNAC.** — *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique le dimanche 29 septembre 1901, à 3 h. 1/2 du soir dans la salle de la mairie de Calvignac.

*Sujet de la conférence :* Viticulture nouvelle et vinification rationnelle.

Chez nos voisins

**AGEN (Lot-et-Garonne.)** — *Mort du préfet.* — M. Cruchon, préfet du Lot-et-Garonne est décédé vendredi matin à Agen, après quelques jours seulement de maladie. M. Cruchon était un ferme républicain, un libre penseur convaincu et un intelligent administrateur.

Il y avait à peine 2 mois qu'il occupait la préfecture d'Agen.

Ses obsèques qui ont eu lieu lundi, étaient purement civiles.

Fournitures des fourrages

A FAIRE A LA GENDARMERIE

Le samedi cinq Octobre mil neuf cent un à deux heures de l'après-midi, un concours aura lieu, à la caserne de gendarmerie, à Cahors, pour la fourniture des fourrages à la ration à effectuer, du premier novembre mil neuf cent un au trente-un octobre mil neuf cent deux à toutes les brigades à cheval du département.

Les marchés seront passés par brigades et pour l'ensemble des denrées composant la ration.

Ces marchés seront dispensés de la formalité de l'enregistrement et les entrepreneurs n'auront pas de cautionnement à fournir.

Les soumissions devront être établies sur papier timbré et indiquer en toutes lettres pour chaque denrée la somme proposée par 100 kilogrammes. Il y sera joint un certificat du maire constatant la qualité de français du soumissionnaire, le lieu de son domicile et témoignant de sa moralité.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges qui se trouve déposé au bureau des chefs de brigade à cheval, et à s'adresser au président du Conseil d'administration pour toute autres renseignements.

Le Chef d'Escadron,

Président du Conseil d'Administration,  
RICHARD.

LE VÉRITABLE  
EXTRAIT DE VIANDE  
**LIEBIG**  
est un  
PUR JUS de VIANDE de BŒUF  
TRÈS CONCENTRÉ  
dont l'Utilité dans la Cuisine  
journalière est incontestable.  
SE VEND CHEZ TOUTS LES ÉPICIERS ET  
MAROCHANDS DE COMESTIBLES.

**OFFRE** à tous employés, chefs administrat etc. etc. moyen gagner beaux appointements sans fatigue, sans quitter emploi ni aucune dépense. Ecr. Caisse Famille, Cholet, (Maine-et-Loire).

LES AUTRES REMÈDES AVAIENT ÉCHOUÉ.

L'Emulsion Scott a réussi parce qu'elle ne ressemble en rien aux autres remèdes.



MARIA CAILOTIN

Une sage-femme de première classe éminemment connue, avait une fille âgée de six ans souffrant de coqueluche compliquée de bronchite. Comme bien des personnes, elle avait essayé maints remèdes ; mais, la maladie ne céda pas au traitement. Et parlant de ceci c'est ainsi qu'elle s'exprime :

Coye (Oise), le 9 Octobre 1899.

Messieurs. Ma fille âgée de six ans était depuis plusieurs mois atteinte de la coqueluche lorsque une bronchite vint encore aggraver sa situation et accentuer l'état de faiblesse dans lequel se trouvait ma petite malade.

Ayant été maintes fois à même d'apprécier la valeur de l'Emulsion Scott, je me décidai à l'employer pour ma fille sur laquelle j'avais essayé en vain plusieurs remèdes. Au bout de quelques jours de traitement, je pus constater un mieux sensible dans l'état de ma malade, les quintes de toux et les vomissements étaient plus rares, l'appétit revenait peu à peu en même temps que les forces.

Aujourd'hui, après l'emploi de votre bienfait Emulsion Scott, j'ai le plaisir de pouvoir vous dire que ma fille est complètement guérie. Je dois ajouter que mon enfant absorbit l'Emulsion Scott avec plaisir même au moment où il nous était impossible de lui faire accepter les aliments.

Je me fais un devoir d'affirmer que je place l'Emulsion Scott au dessus de tous les produits similaires.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués. Caillot, sage-femme à Coye.

Nous sommes certains d'une chose : c'est qu'à l'avenir, dans tous cas similaires, Madame Caillot ne sera pas tentée d'employer, dès le début, d'autres médicaments que la véritable Emulsion Scott, sûre ainsi d'obtenir une prompt guérison. Elle eut bientôt constaté que l'Emulsion Scott ne ressemblait en rien aux autres remèdes en ce sens qu'elle leur est supérieure et qu'aucun d'eux n'a jamais pu la remplacer.

Nous engageons tout spécialement le public à ne pas juger l'Emulsion Scott d'après les autres remèdes. L'Emulsion Scott contient l'huile de foie de morue, la glycérine et les hypophosphites de chaux et de soude dans des proportions qu'on ne trouve dans aucune autre préparation et son goût agréable suffit à la recommander. L'Emulsion Scott est incontestablement la meilleure manière possible d'absorber l'huile de foie de morue tout en s'assurant des meilleurs résultats.

Afin de ne pas être déçus lorsque vous achèterez l'Emulsion Scott, veillez bien à ce que notre marque de fabrique soit sur l'enveloppe du flacon.



trer, peut-être une occasion de médire ! Pourquoi aussi ces nouvelles venues se tiennent, elles à l'écart ?

— Une voix charitable répondit :

— L'une de ces dames est fort souffrante-dit-on, et sa fille — car la plus jeune doit être sa fille — ne la quitte pas.

— C'est fâcheux, reprit un jeune fat venu tout exprès à Bagnères pour s'amuser, comptant un peu pour se distraire sur les conquêtes que son irréprochable élégance lui assurait.

La jeune fille est charmante, ce serait pour le bal une adorable danseuse.

— Cette jeune fille est une jeune mère, monsieur, reprit quelqu'un qui voulait paraître mieux renseigné. N'avez-vous pas vu le bel enfant qui l'accompagne toujours ?

— Oui, mais malgré l'âge de ce petit enfant, il me paraît difficile de croire que cette jeune personne soit sa mère.

Un bruit de grelots et de voiture annonçant de nouveaux arrivés, la conversation changea brusquement de sujet. Une curiosité immédiate s'éveillait plus vive. Quels étaient ceux qui venaient grossir le nombre des baigneurs ?..

(A suivre).

LE

PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

XIII

— Encore, disait-elle en laissant retomber sa verte récolte ; puis ses petites mains s'empressaient de nouveau et la robe de Geneviève disparaissait sous une moisson nouvelle.

Une touffe d'iris éclatante et pourprée attira les regards de Juliette ; aussitôt, délaissant les fleursettes à sa portée, l'enfant n'eut plus qu'un but : s'emparer de la fleur dont l'aspect la charmait. Prenant dans ses deux mains la tige épaisse qui résistait, Juliette, que la difficulté excitait, se cramponna de toutes ses faibles forces en attirant à elle l'objet de sa convoitise ; mais, dans l'effort, ses doigts s'étant soudain détachés, la secousse trop brusque rejeta l'enfant en arrière... et Juliette s'en fut rouler jusqu'au bord du bassin où l'eau bouillonnait.

Un cri de l'enfant, un appel de la pauvre petite : *Maman Geneviève !* rappelés Geneviève à elle-même. Pâle, terrifiée, elle s'élançait au secours de Juliette, lorsque l'inconnu se précipitant de son côté, enleva vivement la fillette tout en larmes. Puis, la remettant aux

bras de la jeune fille :

— Rassurez-vous, madame, lui dit-il en voyant sa violente émotion, votre enfant n'a aucun mal : la peur seule a provoqué ses cris ; une chute sur ce gazon épais ne peut offrir aucun danger.

En parlant ainsi, l'étranger tâchait de calmer l'enfant par des caresses. Mais la petite fille se cramponnait au cou de celle qu'elle appelait maman, collant son doux visage sur le sien. On eût dit que Geneviève essayait de cacher ses traits derrière la tête blonde de l'enfant.

Mais l'altération de son teint, le tremblement de sa voix, l'émotion terrible qui la secouait tout entière ne pouvaient se dissimuler aux yeux de cet inconnu.

Frappé d'un trouble aussi grand, d'un état dont les effets excessifs dépassaient la cause, l'inconnu se demanda s'il était prudent de laisser cette jeune femme à elle-même.

— Voulez-vous me permettre, madame, de porter votre enfant, de vous accompagner ? Vous paraissez souffrante, dit-il.

Au lieu de répondre, Geneviève, se dégageant des bras de Juliette, se dressa en face de celui qui l'interpellait ainsi ; elle le fixa de ses yeux yeux grands ouverts remplis d'une expression d'étonnement, les lèvres contractées, comme pour en arrêter les mots prêts à s'en échapper. Immobile et muette, elle semblait écouter plutôt sa pensée que les paroles de l'étranger.

Ce silence et cette indécision n'eurent qu'une courte durée ; mais ce temps était trop long ;

Geneviève le comprit, et, comme si elle obéissait à une résolution subite, elle fit un effort, et, rassurant sa voix :

— Pardonnez-moi, monsieur. Le trouble que m'a causé la chute de cette enfant m'a enlevé toute présence d'esprit. Me voici remise et rassurée ; je pourrai, sans aide, regagner ma demeure, d'ailleurs très près d'ici.

Avec le tact d'un homme bien élevé, l'étranger n'insista pas et s'éloigna dans une direction opposée à la sienne, mais, en la perdant de vue, son image restait présente ; il ressentait une impression bizarre dont il ne pouvait se rendre compte.

— Elle est mieux que belle, pensait-il en évoquant la gracieuse apparition.

Le regard et la voix de cette inconnue éveillaient en lui une réminiscence vague, inexplicable.

Involontairement ou avec préméditation, l'étranger, pour rentrer à Bagnères, prit la route qu'avait suivie la jeune femme ; sa demeure était proche avait-elle dit...

Ce devait être la maisonnette isolée toute couverte de roses... En passant, il jeta un coup d'œil sur les persiennes closes ; personne... Aucun bruit ! on eût dit que la maison était déserte ; et pourtant pas une autre que celle-là ne se trouvait sur le chemin de la chute d'eau.

Le soir, à table d'hôte, il fut question des habitantes de la maisonnette isolée. Des jeunes gens louaient le charme de la jeune femme seulement entrevue ; et puis, quelle bonne fortune pour des oisifs qu'un mystère à péné-

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2321 du 21 septembre 1901.

GRAVURES. — Le Voyage du Tzar en France : (Suède) : Helsingborg : Départ du Tzar et de la Tzarine dans le yacht impérial.

Danemark : La famille impériale Russe et la famille royale Danoise, au château de Fredensborgs. (Portraits). — Arrivée du Roi d'Angleterre. — Le roi de Danemark et le Roi d'Angleterre se donnant l'accolade. — La Reine d'Angleterre et la Princesse Maud au Jébarcadère. — Le canot impérial allant au « Standart ». — L'Amiral Lomène et le Commandant du « Standart ». — Le « Standart », yacht de l'Empereur de Russie. — Salon du « Standart » avec le Tapis offert par le Sultan.

Allemagne : L'escadre allemande, dans les eaux de Dantzig. — La rencontre des deux empereurs au large de Dantzig.

Dunkerque : Départ du Président de la République pour Dunkerque (Gare du Nord, Paris, 17 Septembre). — Le cabinet de toilette et le salon du Train impérial et présidentiel. — En route : Mgr. d'Arras confiant son discours au reporter du « Temps ». — Le Président décoré. — Les maires du Pa-de-Calais à la gare d'Arras. — Le « Cassini » et le « Standart » rencontrant le bateau-feu le « Snow ».

La revue navale : Le cortège Impérial passant devant l'hôtel de Dunkerque. — Arc de Triomphe à l'entrée des bassins de Dunkerque. — Le « Standart » arrivant à quai. — M. Loubet rentrant à bord du « Cassini ». — Le Tzar à la coupée du « Standart ». — La Tzarine et M. Loubet, quittant la Chambre de commerce de Dunkerque. — Les bagages du Tzar.

Compiègne : Le Tzar et la Tzarine entrant au château avec M. Loubet.

Les cadeaux offerts au Tzar et à la Tzarine : Les mois, tapisseries des Gobelins. — Vase de la maison Aueocq. — Le poisson d'argent, offert par les poissonnières de Dunkerque.

Portraits : La Tzarine, et les femmes de nos Gouvernants : MM<sup>e</sup>s Loubet, Waldeck-Rousseau, la Générale André, Millerand, Delcassé, Dupuy, de Lanessan, Leygues et Paul Deschanel.

Etats-Unis : M. Roosevelt, le nouveau président, entouré de ses principaux électeurs et amis.

TEXTE. — Courrier de Paris : Pourquoi le Tzar est venu. — La famille impériale. — De Dantzig à Compiègne. — M. Roosevelt, président des Etats-Unis. — Théâtres, par H. Lemaire; etc. etc.

Explication des gravures, Ec. ecc. Rébus, Revue conique, Petit courrier des Théâtres, Ac-

tualités; Sport, par A. Wimille, Courses, par Archiduc; Les livres nouveaux; etc. etc.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie. Le numéro 50 centimes.

REPRÉSENTANTS On demande dans toutes les localités des personnes sérieuses pour placer huiles d'olives et savons. Appointements 120 fr. par mois ou remises très élevées. Ecrire à Théophile Berthon, fabricant à Salon (Bouches-du-Rhône).

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

TABLEAU

présentant la fixation des jours pendant lesquels les Cultivateurs seront admis à faire à la mairie, de leur commune, la déclaration de planter du tabac en 1902

NOMS DES COMMUNES	INDICATION DES JOURS de réception des déclarations dans chaque mairie	NOMS DES COMMUNES	INDICATION DES JOURS de réception des déclarations dans chaque mairie	NOMS DES COMMUNES	INDICATION DES JOURS de réception des déclarations dans chaque mairie	
<b>Arrondissement de Cahors</b>						
CANTON DE CAHORS (NORD).						
Cahors (Nord).....	14, 15, 16, 17, 18, 19 et 21 octobre, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 heures.	Albas.....	18, 19 octobre, de 12 à 4 h.	Loubressac.....	19 octobre, de 1 à 3 h.	
Espère.....	17 et 18, de 1 h. à 4 h.	Anglars-Juillac.....	17, 18, 19, de 12 h. à 4 h.	St-Céré.....	18, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.	
Mercuès.....	19, 21, 22, 23 et 24, de 9 à 12 heures et de 1 à 4 h.	Bélave.....	25, de 12 h. à 4 heures.	<b>Arrondissement de Gourdon.</b>		
Larroque-des-Arcs.....	22, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.	Caillac.....	14, 15, 16, de 1 h. à 4 h.	CANTON DE GOURDON		
Lamadeleine.....	14, 15, 16, 17, 18, de 12 à 4 h.	Castelfranc.....	16, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.	Gourdon.....	23, 24, 25 octobre, de 9 h. à 12 h. et de 1 à 4 h.	
Pradines.....	14, 15, 16, 17, 18, 19, 21 et 22, de 12 à 4 heures.	Douelle.....	14, 15, 16, 17, 18, de 9 h. à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	Nozac.....	14, de 1 à 4 heures.	
Valroufié.....	19, 21, de 1 h. à 4 heures.	Luzech.....	21, 22, 23, 24, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 heures.	Payrinhac.....	18, de 8 à 11 heures.	
CANTON DE CAHORS (SUD).						
Cahors (Sud).....	14, 15, 16, 17, 18, 19, 21 oct de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.	Parnac.....	15, 16 et 17, de 12 h. à 4 heures.	St-Clair.....	17, 18, de 12 à 4 heures.	
Arcambal { Pasturat.....	14, 15, de 1 h. à 4 heures.	Saint-Vincent.....	19, 21, de 1 h. à 4 heures.	Souillaguet.....	21, de 12 à 4 heures.	
Bourg.....	14, 15, 16, 17 et 18, de 8 à 12 heures.	CANTON DE MONTCUQ.			Vigan (le).....	17, de 1 à 4 heures.
Labastide-Marnhac.....	14 et 15, de 11 à 3 heures.	Lascabanes.....	16, 17 octobre, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 heures.	St-Cirq-Madelon.....	19, de 1 à 4 heures.	
Montat (le).....	19, 21, de 8 h. 1/2 à 11 h.	Montcuq.....	18, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.	Rouffilhac.....	22, de 12 à 4 heures.	
CANTON DE CASTELNAU.						
Castelnau.....	23 octobre, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 heures.	Saint-Cyprien.....	21, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.	CANTON DE GRAMAT		
Flaunac.....	14, 15, de 12 h. à 4 h.	Saint Laurent.....	19, de 11 h. à 4 heures.	Gramat.....	21 octobre, de 1 à 4 h.	
Cézac.....	14, 15, de 11 id.	CANTON DE PUY-L'ÉVÊQUE.			Miers.....	22, de 1 à 3 h.
L'Hospitalet.....	14 de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.	Grézels.....	21, 22, 23 oct., de 1 à 4 h.	Rignac.....	23, de 11 à 12 heures.	
Pern.....	16, 17, 18, de 12 h. à 4 h.	Lagardelle.....	23, 24, de 12 h. à 4 h.	CANTON DE LABASTIDE-MURAT		
Saint Paul-Labouffle.....	19, de 12 h. à 4 heures.	Pescadoires.....	24, 25, de 1 h. à 4 heures.	Caniac.....	25 oct., de 1 à 4 h.	
Sainte-Alauzie.....	21, 22, de 12 h. à 4 h.	Prayssac.....	14, 15, 16, 17, 18, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	".....	26, de 9 à 12 heures.	
CANTON DE CATUS.						
Boissières.....	24 octobre, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 heures.	Puy-l'Évêque.....	19, de 1 h. à 4 heures.	CANTON DE MARTEL		
Catus.....	22, de 11 à 3 heures.	Berganty.....	16, 17 oct., de 12 h. à 4 h.	Baladou.....	14, 15 oct., de 9 à 12 h.	
Craissac.....	14, de 12 h. à 4 heures.	Bouziès.....	16, 17, de 12 h. à 4 h.	Creyse.....	14, id., de 1 à 4 h.	
Labastide-du-Vert.....	22, id.	Cours.....	14, 15, 16, de 12 h. à 4 h.	Cuzance.....	17, id., de 1 à 4 h.	
Maxou.....	14, 15, de 12 h. à 4 h.	Crécols.....	14, 15, de 12 à 4 heures.	Floirac.....	15, 16, de 1 à 4 h.	
Nuzéjous.....	18, 19, id.	Esclauzels.....	18, 19, de 1 h. à 4 h.	Martel.....	18 oct., de 9 h. à 12 h. et de 1 à 4 heures.	
Saint-Denis.....	21, de 12 h. à 4 h.	St-Cirq-Lapopie { Rive droite	21, 22, 23, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 heures.	Montvalent.....	19 oct., de 2 à 4 heures.	
Francoûlès.....	23, de 11 h. à 3 heures.	" { Rive gauche	18, 19, 21, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 heures.	St-Denis.....	16, de 12 à 4 heures.	
Saint-Médard.....	21, de 11 h. à 3 heures.	Saint-Géry.....	14, 15, 16, 17, 18, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	CANTON DE PAYRAC		
Calamane.....	16, 17, de 12 h. à 4 h.	Vers.....	17, 18, 19, 21, 22, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.	Fajoles.....	15 octobre, de 12 à 4 h.	
Junies (les).....	14, 15, de 12 h. à 4 h.	Arrondissement de Figeac.			Lamothe-Fénelon.....	17, 18, de 12 à 4 heures.
CANTON DE LALBENQUE.						
Aujols.....	14 octobre, de 12 h. à 4 h.	CANTON DE SAINT-GÉRY.			Loupiac.....	21, de 12 à 4 h.
Cieurac.....	15, de 12 h. à 4 heures.	Bretenoux.....	16 octobre, de 2 h. à 4 h.	Masclat.....	19, de 1 à 4 h.	
Cremprac.....	16, de 12 h. à 4 heures.	Prudhomat.....	14, 15, de 12 h. à 4 h.	Payrac.....	16, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.	
Flaujac.....	19, 21, de 1 h. à 4 heures.	St-Michel-Loubéjou.....	17, de 11 heures à 4 h.	Roc (le).....	14, 15, de 12 à 4 h.	
Fontanes.....	18, de 12 h. à 4 heures.	CANTON DE CAJARC			Nadillac.....	16, de 12 à 4 h.
Laburgade.....	17, id.	Carayac.....	18 octobre, de 1 h. à 4 h.	CANTON DE SAINT-GERMAIN		
Labenque.....	21, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.	Cadrieu.....	14, de 1 h. à 4 heures.	Concorès.....	14, 15, 16 octobre, de 9 h. à 12 h. et de 1 à 4 h.	
Montdoumerc.....	19, de 1 h. à 4 heures.	Cajarc.....	14, 15, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.	St-Germain.....	17, 18, 19, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 heures.	
CANTON DE LAUZÈS.						
Blars.....	18, 19 oct., de 12 à 4 h.	Gréalou.....	16, de 12 h. à 4 heures.	St-Chamarand.....	15, 16, de 1 à 4 h.	
Cabrereys.....	14, 15, 16, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 heures.	Larnagol.....	18, 19, 21, 22, de 1 à 4 h.	Frayssinet.....	14, de 1 à 4 heures.	
Cras.....	16, de 1 h. à 4 heures.	Laroque-Toirac.....	19, de 12 h. à 4 heures.	CANTON DE SALVIAC		
Lauzès.....	19, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.	Marcilhac.....	14, 15, 16, 17, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 heures.	Dégagnac.....	14, 15, 16, 17, 18 octobre, de 11 à 4 heures.	
Lentillac.....	17, 18, de 11 à 3 heures.	Montbrun.....	17, de 12 h. à 4 heures.	Léobard.....	14, 15, de 12 h. à 4 h.	
Orniac.....	19, de 11 h. à 3 h.	St-Chels.....	19, 21, de 12 h. à 4 heures.	Salviac.....	16, 17, 18, 19, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.	
Sabadel.....	15, de 9 à 11 h. et de 1 à 4 h.	St-Pierre-Toirac.....	21, de 1 heure à 4 heures.	CANTON DE SOUILLAC		
Saint-Martin-de-Vers.....	18, de 1 h. à 4 heures.	St-Sulpice.....	17, 18, de 12 h. à 4 h.	Lacave.....	14, 15 octobr., de 12 à 3 h.	
Sauliac.....	14, 15, 16, de 12 h. à 4 h.	CANTON DE FIGEAC (OUEST)			Lachapelle-Auzac.....	16, 17, de 12 à 4 h.
Sénaillac.....	14, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.	Bédrier.....	18 octobre, de 1 h. à 4 h.	Lanzac.....	14, 15, 16, de 12 à 4 h.	
Saint-Cernin.....	17, de 1 h. à 4 heures.	Lissac.....	19, de 12 heures à 3 h.	Meyronne.....	17, 18, de 1 à 4 h.	
CANTON DE LIMOGNE.						
Calvignac.....	15, 16, 17 oct. de 1 à 4 h.	CANTON DE LIVERNON			Pinsac.....	16, 17, 18, de 12 à 4 h.
Cénévières.....	14, 15, 16, de 11 h. à 4 h.	Assier.....	17 octobre, de 1 h. à 3 h.	St-Sozy.....	19, 21, de 1 à 4 h.	
Lugagnac.....	19, de 12 h. à 4 h.	Boussac.....	19, de 9 h. à 11 h.	Souillac.....	18, 19, 21, 22, de 9 h. à 12 h. et de 1 à 4 h.	
Saint-Martin-Labouval.....	17, 18, 19, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 heures.	Brengues.....	14, 15, de 11 h. à 4 h.	CANTON DE VAYRAC		
Limogne.....	18, de 1 h. à 4 heures.	Corn.....	21, 22, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.	Bétaille.....	14, 15 octobr., de 12 à 4 h.	
CANTON DE LIMOGNE.						
Calvignac.....	15, 16, 17 oct. de 1 à 4 h.	Durbans.....	15, de 1 à 4 h.	Condat.....	19, de 1 h. à 4 h.	
Cénévières.....	14, 15, 16, de 11 h. à 4 h.	Espédaillac.....	24, de 12 à 4 h.	Vayrac.....	17, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.	
Lugagnac.....	19, de 12 h. à 4 h.	Grèzes.....	14, de 1 à 3 h.	Strenquels.....	18, de 1 h. à 4 heures.	
Saint-Martin-Labouval.....	17, 18, 19, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 heures.	Livernon.....	21, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.	CANTON DE VAYRAC		
Limogne.....	18, de 1 h. à 4 heures.	Quissac.....	23, de 12 à 4 h.	Bétaille.....	14, 15 octobr., de 12 à 4 h.	
CANTON DE LIMOGNE.						
Calvignac.....	15, 16, 17 oct. de 1 à 4 h.	Reilhac.....	16, de 1 à 3 h.	Condat.....	19, de 1 h. à 4 h.	
Cénévières.....	14, 15, 16, de 11 h. à 4 h.	Espagnac-Ste-Eulalie.....	16, 17, de 12 à 4 h.	Vayrac.....	17, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.	
Lugagnac.....	19, de 12 h. à 4 h.	Sonac.....	18, de 1 à 3 h.	Strenquels.....	18, de 1 h. à 4 heures.	
Saint-Martin-Labouval.....	17, 18, 19, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 heures.	St-Simon.....	22, de 1 à 4 h.	CANTON DE VAYRAC		
Limogne.....	18, de 1 h. à 4 heures.	CANTON DE FIGEAC (OUEST)			Bétaille.....	14, 15 octobr., de 12 à 4 h.